



Pêche du bar

Différents échos nous étaient récemment parvenus concernant l'arrêt de la pêche du bar pour les plaisanciers. Dominique Viard, ancien président de La Courguinoise et responsable fédéral auprès de la FNPP, a pu nous transmettre un texte officiel qui ravira les pêcheurs. Il y est clairement dit que « les mesures 2020 sur la pêche de loisir du bar au nord du 48e parallèle sont prorogées jusqu'à la fin de l'année 2021, plus exactement jusqu'au 30 novembre, à savoir deux bars maillés (42 centimètres au minimum) par pêcheur et par jour ». Voilà qui est rassurant !